



AVIS PUBLIC

Règlement 525-01-2023

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 avril 2023, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 525-01-2023 amendant le Règlement d'emprunt 525-2020 pour la réalisation de travaux et de mesures correctives du drainage dans le secteur du Sommet de la Marquise**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 29 mai 2023.

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 19 juin 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA